

Les tirs de barrage approximatifs de la N-VA contre Unia

LES FAITS

Ce week-end, la machine à feu N-VA a tourné à plein régime contre Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. Partant de la fuite inopinée d'un e-mail dans lequel un juriste d'Unia fait preuve de prudence sur l'issue d'un jugement pour propos antisémites, la polémique a rapidement enflé, récupérée par les nationalistes flamands. La secrétaire d'État flamande à l'Égalité des chances, Liesbeth Homans, qui déclarait pourtant en novembre dernier que les relations avec Unia étaient «sans encombre et constructives», a pris la balle au bond en déclarant que les chances pour qu'une plainte pour discrimination à l'encontre d'une femme blanche aboutisse étaient nulles, tandis qu'elles avaient «100% de chances d'être entendues» dans le cas d'une femme voilée. Elle a été rejointe par Zuhair Demir, fraîchement nommée secrétaire d'État fédérale à l'Égalité des chances, qui s'est livrée à une salve d'attaques contre Unia dans les médias flamands tout au long du week-end.

LE DÉCODAGE

Sous les projecteurs médiatiques, les critiques envers Unia ont fusé. Parmi les arguments mis sur la table, certains prennent clairement leurs distances avec l'objectivité, voire avec la réalité, comme l'ont épinglé plusieurs médias flamands.

L'âge, facteur de discrimination occulté par Unia?

Sur le plateau de l'émission De Zevende Dag, Zuhair Demir a notamment regretté qu'à peine 5% des dossiers ouverts par Unia touchaient aux discriminations liées à l'âge, en soulignant le fait que dans le domaine de l'emploi, l'âge était pourtant le plus important facteur de discrimination. On parle ici de 80 dossiers liés à l'âge sur 1.596 au total, ce qui représente bel et bien 5,01% du total annuel. Certes,

les chiffres avancés ne sont pas erronés, mais la réalité est un peu plus complexe... Car si l'on regarde de plus près, les plaintes déposées la même année dans le domaine spécifique de l'emploi, on en observe 45 sur 341, soit 13,2%. Or, «en dehors du domaine de l'emploi, il y a très peu de plaintes concernant l'âge», commente Jogchum Vrieling, chercheur à Saint-Louis spécialisé dans les droits humains. Voilà pourquoi les chiffres globaux peuvent donner une image biaisée de la réalité. Quant aux chiffres de 2016, publiés il y a moins d'une semaine pour la catégorie «emploi», ils montrent, eux, une augmentation annuelle importante du nombre de dossiers liés à l'âge dans le domaine professionnel: + 126%, avec 104 dossiers sur 575, soit 18% des dossiers «emploi», et cela dans un contexte où le nombre de dossiers toute catégorie confondue n'a lui augmenté «que» de 20%. Si l'affirmation de la secrétaire d'État n'est pas erronée en soi, elle oc-

culte donc une partie sensible de la réalité. Piquée au vif par les quotidiens flamands à ce sujet, Zuhair Demir a répliqué ce lundi, dans une carte blanche, en affirmant que les premiers chiffres de 2016 avaient surgi «comme par magie» sur le site d'Unia alors que le rapport annuel complet est lui attendu pour le mois de juin. De plus le chiffre de 18% ne serait pas explicitement mentionné dans le rapport. S'il est vrai que le pourcentage ne s'y trouve de façon explicite, les chiffres relatifs à la catégorie «emploi» sont bel et bien disponibles depuis le 21 février dernier, c'est-à-dire avant que la polémique ne prenne forme.

Zwarte Piet, une lubie?

Autre reproche de la nouvelle secrétaire d'État vis-à-vis du Centre pour l'égalité des chances: celui-ci donnerait la priorité de manière «obsessive» à des discussions de type «Père Fouettard». D'après les médias flamands, il ressort pourtant que la dernière communication officielle

d'Unia en la matière, dans laquelle le centre clarifie sa position, remonte à octobre 2014. Tandis que sur la version francophone du site, un billet similaire a été posté le 14 novembre 2016. Dans cet

unique commentaire sur le sujet disponible sur le site en français du Centre pour l'égalité des chances, on peut lire qu'Unia soutient une représentation moins stéréotypée du personnage, tout en espérant que le débat «ne prendra pas des proportions extrêmes». Une prise de position assumée, certes, mais que l'on peut difficilement qualifier d'obsessive. Dans son billet de réaction, Zuhair Demir reviendra à la charge en regrettant qu'Unia se drapé dans un silence accommodant en ne rappelant pas que le personnage n'est pourtant pas raciste aux yeux de la loi. «Dans la figure de Saint-Nicolas et du Père Fouettard, il ne peut être question d'une forme punissable de racisme ou d'une forme légalement prohibée de discrimination raciale», rappelle-t-il pourtant Unia dans le billet francophone en question.

Les familles immigrées ménagées?

Liesbeth Homans a de son côté accusé Unia de présenter des statistiques à l'avantage des familles d'origine étrangère. Dans une enquête dont les résultats ont été dévoilés en mars dernier, Unia a en effet demandé à des parents s'ils verraient positivement le fait que leur enfant se mette en couple avec une personne d'une couleur de peau différente. Il en ressort que 18% des familles sans passé migratoire sondées ne verraient pas cela d'un bon œil. «Que ne publient-ils pas? Qu'une majorité encore plus grande des parents allochtones n'aimerait pas cela», s'est offusquée Liesbeth Homans à ce sujet dans une interview accordée au Zondag. Le problème, c'est que c'est faux. Dans un communiqué remontant au 21 mars dernier, les résultats pour les parents issus de l'immigration sont explicitement présentés. Il en ressort que ceux-ci sont 12%. **A.S.T.**